maintenant !

Extrait du registre des délibérations — **Conseil municipal du 27 juin 2011**
Commission « développement économique et urbanisme» — **Séance du 24 mai 2011**

32 Opération « la Garenne » - cession gratuite par Oise Habitat de portions de voiries, délaissés et espaces verts sis à l'angle du boulevard Jean Biondi et de la rue de la Garenne

Etaient présents les membres inscrits au tableau

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM. BERNARD-LUNEAU, M. ASSAMTI, Mmes BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. GRIMBERT	Pouvoir à :	M. BERNARD-LUNEAU
Mme PORAS	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à	M BOULHAMANE
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BEAUBRUN
M. MACHU	Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Mme SOKOLONSKI	Pouvoir à :	M. SEGUIN
M. TAHI	Pouvoir à :	Mme MAUPIN
M. CHEURFA	Pouvoir à :	M. NACHITE

Etaient absents :

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M SZPIRKO
Mme DINGIVAL
Mme PAMART
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : **39**
- Nombre de conseillers en exercice : **39**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **34**

5 JUIL. 2011
60300 SENLIS

Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose :

Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2006 et suite à l'achèvement de son opération dite « La Garenne », Oise Habitat propose de céder à la ville, à titre gratuit, les portions de voiries, délaissés et espaces verts réalisés dans la cadre de cette opération en vue de leur classement dans le domaine public communal.

Ce projet de cession porte sur les parcelles cadastrées sur Creil section BE n°353, 355, 357, 359 et 366 pour une contenance totale de 3.803 m².

maintenant !

En date du 16 février 2011, pour la perception des salaires du conservateur des hypothèques, France Domaine a fixé la valeur de ces parcelles à 100 euros.

Il vous est demandé d'accepter cette acquisition à titre gratuit et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.

- Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission « développement économique et urbanisme», en date du 24 mai 2011,
Vu le rapport de présentation,

- Vote ordinaire :

Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

- Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'accepter l'acquisition par la commune, à titre gratuit, des parcelles cadastrées sur Creil section BE n°353, 355, 357, 359 et 366 pour une contenance totale de 3.803 m².

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 04 JUIL. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

05 JUIL. 2011

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05.07.11 Signature Le Maire.

Jean-Claude VILLEMAIN

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Baluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise